

Kolwezi, le 23 Juillet 2022



Groupement du Lualaba

Le Directeur Provincial

N/REF. : PKK/PKK/F.0217/2022

V/REF. :

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Votre participation au séminaire de formation sur la gestion de la Santé et la Sécurité au Travail

La Fédération des Entreprises du Congo, Groupement du LUALABA organise une session de formation sur le thème bien identifié en marge en faveur des Cadres, des Responsables des Ressources Humaines et des Conseillers Juridiques des entreprises etc.

Cette formation qui se déroulera du 03 au 05 Août 2022 de 09h00' à 13h00' dans la salle de l'Hôtel MOON PALACE et sera animée par Monsieur MOSES BUSHIRI responsable du Cabinet MBCONSULTING. La fiche technique reprenant les objectifs, le contenu et la méthodologie de travail est jointe en annexe de la présente, a toutes fins utiles.

Tout en précisant que cette formation se déroulera dans le strict respect des gestes barrières en rapport avec la Covid-19, nous vous prions de noter que les frais de participation s'élèvent à USD 300,- (Dollars Américains Trois Cents) et sont payables à la caisse de la FEC/LUALABA. Les places étant limitées, il importe de manifester votre intérêt en confirmant votre participation aux numéros de téléphone ci-après : +243 99 81 79 553 et +243 99 2523842

En attendant, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Padou KASELA KAWANGU

Directeur Provincial

C.C. :- Président Provincial

P.J. : Fiche technique

FICHE TECHNIQUE DE FORMATION

Contexte

Depuis quelques années, le nombre d'accidents du travail (AT) augmente malgré l'amélioration des conditions de travail et les efforts des professionnels de la prévention. Les AT/MP (maladies professionnelles) engendrent des coûts importants pour les organismes, et de ce fait, **une sensibilisation et une formation des personnels au port et à l'utilisation des EPI est obligatoire** (exigence de l'OIT). Diminuer les AT/MP grâce aux mesures de protection et de prévention prises en interne est dorénavant une priorité des organismes aussi bien dans un souci de respect de la politique de prévention des risques des entreprises, que dans celui de diminuer les coûts internes.

Intitulé

Quels sont les principaux Equipements de Protection Individuelle (obligatoires) et comment appliquer les critères de sélection normatifs dans le choix des EPI?

Nom du Formateur: Moses BUSHIRI

Profil du formateur

Consultant en Gestion de Ressources Humaines et Développement des affaires. En sa qualité de formateur en Gestion SST dans plusieurs sociétés britanniques, Moses est certifié et accrédité au British Safety Council (Conseil Britannique de Sécurité) sous le numéro 100/5013/9.

Contenu

1. Procédure sur le port des équipements de protection individuelle (EPI)
2. Choix des équipements de protection individuelle
3. Types des équipements de protection individuelle et procédures d'utilisation
4. Procédure de gestion des équipements de protection individuelle
5. Les responsabilités des employés et des employeurs
6. Aide – mémoire pour les équipements de protection individuelle
7. Dans quelles conditions l'employeur met – il les EPI à disposition des salariés?
8. Les EPI font-ils l'objet de vérifications périodiques?
9. Quelles sont les règles en matière des équipements de protection individuelle de seconde main (d'occasion)
10. Le salarié peut-il voir la responsabilité disciplinaire engagée contre lui concernant l'utilisation des EPI?

11. Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de conformité des EPI lors de l'utilisation?
12. Comment l'employeur assure – t – il l'information et la formation des salariés à l'utilisation des EPI?
13. Dans le cadre du travail temporaire quelles sont les obligations relatives aux EPI?
14. En cas d'intervention d'une entreprise extérieure, quelles dispositions s'imposent concernant les EPI?

Objectifs

Les objectifs de la formation 'équipement de protection individuelle' (EPI) sont:

1. Connaître les enjeux du port des équipements de protection individuelle (EPI)
2. Faire prendre conscience à chacun de l'intérêt du port des équipements de protection individuelle (EPI)
3. Connaître les différents types d'équipements de protection individuelle (EPI) selon la catégorie de risque contre lequel il protège
4. Porter l'équipement de protection individuelle EPI adapté à son activité
5. Comprendre quand est-ce que les responsabilités du salarié et de l'employeur sont engagées en cas de refus du port des EPI
6. Avoir une idée sur la conformité réglementaire des EPI etc.

Pré-requis: N/A

Méthode de formation

Cette formation est basée sur une méthode participative.

Public

- Personnes désignées par les entreprises
- Spécialistes de la sécurité au travail
- Médecins du travail et autres professionnels de la santé
- Technicien en sécurité de travail
- Représentants des employeurs
- Représentants des employés
- Responsables de départements
- Responsables des achats
- Responsables de la qualité et des systèmes de gestion
- Responsable des Ressources Humaines etc.

Nombre des participants

20 personnes minimum / séance de formation
25 personnes maximum / séance de formation

Validation: Attestation de formation

Durée: 2 jours

Lieu de formation: FEC – Lualaba

Date de sessions: 3 – 4 Août 2022

Prix de la formation:

Contact:

Mr Sam Mungomba (FEC – Lualaba): 0978908068

Mr Moses Bushiri (MBConsulting): 0900762187 - 0850185740
(info@mbconsultingdrc.com)

FICHE TECHNIQUE DE FORMATION

Contexte

En Afrique, les entreprises privées, surtout les multinationales, ont de plus en plus recours à la sous-traitance. Mais avec l'augmentation des capitaux étrangers en RDC, ces nouveaux investisseurs, dans le souci de rentabiliser rapidement au maximum, apportent une autre vision de la sous – traitance dont les pratiques de travail sont vues par certains comme une exploitation de l'homme par l'homme, et pour beaucoup, elles ne sont pas en harmonie avec le code du travail congolais.

Intitulé

La Gestion des Ressources Humaines dans les entreprises sous – traitantes, sous – entreprises, et services privés de placement.

Nom du Formateur: Moses BUSHIRI

Profil du formateur

Consultant en Gestion de Ressources Humaines et Développement des affaires. En sa qualité de formateur en Gestion SST dans plusieurs sociétés britanniques, Moses est certifié et accrédité au British Safety Council (Conseil Britannique de Sécurité) sous le numéro 100/5013/9. Il est Directeur Général de MBconsulting SARL, un cabinet spécialisé dans le recrutement du personnel et affectation des ouvriers et cadres, formation professionnelle, gestion de la paie et mise en œuvre d'une démarche standardisée de la Santé, Sécurité et Environnement au Travail (SSET) dans les entreprises.

Contenu

15. Portrait de la sous – traitance
16. Les différents types de sous – traitance
17. Les incidences de la sous – traitance
18. Les relations entre le donneur d'ordres et l'entreprise sous – traitante
19. La loi sur la sous – traitance en RDC
20. L'analyse SWOT de la loi sur sous – traitance
21. Qu'est-ce qu'un sous – traitance?
22. Quels sont les documents que doit fournir un sous – traitant?
23. Quelles sont les obligations du sous – traitant?
24. Quelles sont les obligations du donneur d'ordres?
25. Comment s'organise la sous – traitance en RDC ?

26. Que dit la loi No 18/018 du 08 février 2017 sur la sous – traitance ?
27. Le caractère obligatoire de la loi sur la sous – traitance pour les donneurs d'ordre
28. Les principales tâches externalisées en GRH

Objectifs

A l'issue de cette formation les participants comprendront:

7. Les méandres de la sous – traitance
8. Les catégories de la sous – traitance
9. La loi et le caractère obligatoire de la loi sur la sous – traitance
10. Les obligations du donneur d'ordre et du sous – traitant
11. Le monde de la sous – traitance
12. Les ABC de l'externalisation GRH

Pré-requis: N/A

Méthode de formation

Cette formation est basée sur une méthode participative.

Public

- Personnes désignées par les entreprises
- Les responsables des Ressources Humaines
- Les chefs d'équipe
- Les chefs de départements
- Les juridiques des entreprises

Nombre des participants

20 personnes minimum / séance de formation
25 personnes maximum / séance de formation

Validation: Attestation de formation

Durée: 1 jour

Lieu de formation: FEC – Lualaba

Date de sessions: 5 Août 2022

Prix de la formation:

Contact:

Mr Sam Mungomba (FEC – Lualaba): 0978908068

Mr Moses Bushiri (MBCConsulting): 0900762187 - 0850185740
(info@mbconsultingdrc.com)